



# SAINT-ÉTIENNE la métropole

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00451

### CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE TOTALENERGIES AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

#### Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,  
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-  
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

#### Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

#### Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

#### Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211125-D20210045110

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021**

### **CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE TOTALENERGIES AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

La loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement a instauré le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui s'inscrit dans le plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement pour les Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le dispositif FSL est destiné à accorder des aides financières directes aux ménages sous forme de secours et de prêts pour :

- faire face aux frais d'accès au logement,
- se maintenir dans un logement (aides pour des impayés de loyers et charges locatives, d'énergie, d'eau et de téléphonie).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, Saint-Etienne Métropole assure sur son périmètre d'intervention la gestion de ce dispositif et son financement avec la contribution volontaire des distributeurs d'énergie, d'eau et des opérateurs de téléphonie.

Une convention est établie entre Saint-Etienne Métropole et TotalEnergies qui précise :

- les modalités de fonctionnement entre TotalEnergies et la Métropole concernant le FSL,
- les engagements respectifs des parties dans la prise en charge des impayés de factures d'énergie des ménages défavorisées,
- l'abondement au FSL.

Cette convention rentrera en vigueur au jour de sa signature en prendra fin au 31 décembre 2023. En début d'année et au plus tard le 30 juin, TotalEnergies fera connaître par courrier le montant de sa participation financière qui sera versée au Fonds de Solidarité Logement pour l'année civile en cours.

Pour l'année 2021, la dotation de TotalEnergies est fixée à un montant de 4 000 € HT, elle est réservée à ses clients titulaires d'un contrat TotalEnergies pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz.

La convention est annexée au présent rapport.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention relative à la participation au fonds solidarité logement de TotalEnergies pour la période 2021-2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**

- acte le montant de la participation financière au dispositif FSL de TotalEnergies à hauteur 4 000 € pour l'année 2021 ;
- les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 74 du budget habitat destination FSL des exercices 2021 à 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU